

RSI PAYS DE LA LOIRE
8, RUE ALBERT DE DION BP 25
44701 ORVAULT CEDEX

A ORVAULT, le 5 décembre 2009

VOTRE CONTACT RSI

Tél. : 00 00 00 00 00
Courriel :

99999 999999 999999 9
MR DURAND THIERRY

4 RUE DE PARIS
44500 LA BAULE

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 1550644109038 80

Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance.

N° SIRET 35110587900016 C

N° TI 440 22222222222222 2

Page 1/1

Cas d'un
commerçant
mensuel au 20

Monsieur,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement mensuel.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2010 santé, retraite de base, retraite complémentaire, allocations familiales, CSG/CRDS ainsi qu'à vos cotisations définitives 2010 invalidité/décès et, le cas échéant, à la contribution à la formation professionnelle.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 99999

CODE GUICHET : 99999

N° DE COMPTE BANCAIRE : 99999999999

Par ailleurs, en octobre 2010, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2009, sur la base de vos revenus définitifs 2009. Vous recevrez, le cas échéant, un appel de cotisations complémentaire pour les mois de novembre et décembre 2010.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement,
Le Directeur

CALENDRIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS 2010

Dates	Montants	Dates	Montants
20 janvier 2010	1 752	20 juin 2010	1 752
20 février 2010	1 803*	20 juillet 2010	1 752
20 mars 2010	1 752	20 août 2010	1 752
20 avril 2010	1 752	20 septembre 2010	1 751
20 mai 2010	1 752	20 octobre 2010	1 743
TOTAL			17 561 €

* dont Contribution à la formation professionnelle 2009 : 51

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS SOCIALES ?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2008

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	37 517
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	14 313

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2010

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	MONTANT DÛ
Maladie-Maternité dans la limite de 34 620 €	34 620	0,60	208
Maladie-Maternité dans la limite de 173 100 €	37 517	5,90	2 214
Indemnités journalières dans la limite de 173 100 €	37 517	0,70	263
Allocations familiales	37 517	5,40	2 026
Formation professionnelle 2009 (base forfaitaire)	34 308	0,15	51
Retraite de base dans la limite de 34 620 €	34 620	16,65	5 764
Retraite complémentaire dans la limite de 103 860 €	37 517	6,50	2 439
Invalidité dans la limite de 34 620 €	34 620	1,20	415
Décès dans la limite de 34 620 €	34 620	0,10	35
	TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES		13 415
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	51 830	8,00	4 146*
		TOTAL	17 561 €

* dont 2 643 euros déductibles fiscalement